Page: 1/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 18.07.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: HONEST JOHN
- · Code du produit: 93370001
- · UFI: PHUF-U0VS-X00F-V7AN
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC0 Autre
- · Emploi de la substance / de la préparation Neutralisateurs d'odeur
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

*T*: +39.06.926691 *F*: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

#### Distribué au France par:

#### ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com (a): info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

wes. www.zep.eo.un

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710 BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395 IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061 UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

(suite de la page 1)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 18.07.2023

Nom du produit: HONEST JOHN

#### · Pictogrammes de danger



#### · Mention d'avertissement Danger

### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Alcohols, C9-16, ethoxylated

isoeugénol

Alcools, ramifiés et linéaires en C12-15, éthoxylés

chlorure de didécyldiméthylammonium

#### · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 97043-91-9	Alcohols, C9-16, ethoxylated	≥3-≤5%
Numéro CE: 619-252-3	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	
CAS: 106232-83-1 NLP: 500-294-5	Alcools, ramifiés et linéaires en C12-15, éthoxylés Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	≥3-<5%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Numéro index: 612-131-00-6	230-525-2 Acute Tox. 3, H301	
CAS: 123-92-2		1-2,5%
CAS: 104-55-2 EINECS: 203-213-9 Reg.nr.: 01-2119935242-45-xxxx	Cinnamaldéhyde Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-029-00-7 Reg.nr.: 01-2119529223-47-xxxx	(R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥0,25-<1%
CAS: 87-44-5 EINECS: 201-746-1	BETA-CARYOPHYLLENE Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<1%

(suite page 3)

Page: 3/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Version : 6 (remplace la version 5) Révision : 18.07.2023

Nom du produit: HONEST JOHN

CAS: 5392-40-5	Citral	≥0,1-<1%
EINECS: 226-394-6	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	
Numéro index: 605-019-00-3	·	
Reg.nr.: 01-2119462829-23-xxxx		
CAS: 123-68-2	hexanoate d'allyle	≥0,1-<0,25%
EINECS: 204-642-4	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 97-54-1	isoeugénol	0,01%
EINECS: 202-590-7	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2,	
Numéro index: 604-094-00-X	H319; Skin Sens. 1A, H317	
	Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,01 %	

#### Indications complémentaires:

Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
désinfectants, parfums (CINNAMAL, LIMONENE, CITRAL, ISOEUGENOL), agents conservateurs (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE AND METHYLISOTHIAZOLINONE)	

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin. Protéger l'oeil intact.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

Page: 4/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 18.07.2023

Nom du produit: HONEST JOHN

(suite de la page 3)

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à	surveiller par poste de travail:
CAS: 123-92-2 acétate d'isoamyle	

VL Valeur momentanée: 540 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 270 mg/m³, 50 ppm

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VL Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

CAS: 5392-40-5 Citral

VL Valeur à long terme: 32 mg/m³, 5 ppm D;vapeur et aérosol

· DNEL

### CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral	DNEL Long term-systemic	4,8 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	4,8 mg/kg human/day (des consommateurs)
		9,5 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	16,6 mg/m3 (des consommateurs)
		66.7 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

#### · PNEC

#### CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	
PNEC Freshwater mg/L	14 mg/L
PNEC Marinewater µg/L	14 mg/L 1,4 μg/L 3,85 mg/Kg 3,85 mg/Kg
PNEC Freshwater sediment	3,85 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	3,85 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	1,8 mg/L

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

- · Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- · Protection des mains:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Gants de protection

· Matériau des gants Pas nécessaire.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 18.07.2023

Nom du produit: HONEST JOHN

(suite de la page 4)

- · Temps de pénétration du matériau des gants Pas nécessaire.
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propri	étés physic	ques et c	himiques
--------------------	-------------	-----------	----------

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Bleu foncé
Fruitée
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non déterminé.
Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair
 Température de décomposition:

Non déterminé.
Non applicable.
Non déterminé.

· pH à 20 °C

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
· Pression de vapeur à 20 °C:

Non déterminé.
23 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 1,02 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

Teneur en solvants:
Solvants organiques:
Swiss VOC:
Teneur en substances solides:
0,7 %
0,76 %
0,76 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles

néant

néant
Liquides inflammables néant
néant
néant
Matières solides inflammables néant

· Matières solides inflammables néant néant

(suite page 6)

Page : 6/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.07.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 18.07.2023

Nom du produit: HONEST JOHN

	ns)	iite de la page
Substances et mélanges autoréactifs	néant	
•	néant	
Liquides pyrophoriques	néant	
	néant	
Matières solides pyrophoriques	néant	
	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflamma	bles	
au contact de l'eau	néant	
	néant	
Liquides comburants	néant	
	néant	
Matières solides comburantes	néant	
	néant	
Peroxydes organiques	néant	
	néant	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	
-	néant	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 · Toxicité aigue Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

		ninantes pour la classification:
ATE (Vale	eurs d'estimat	ion de la toxicité aiguë (ETA))
Oral	LD50	4.666 mg/kg
CAS: 717.	3-51-5 chlorui	e de didécyldiméthylammonium
Oral	LD50	264 mg/kg (Rat) OECD Guideline 401
Dermique	LD50	3.342 mg/kg (Rabbit)
	EC 50 / 96 h	0,026 mg/ltr (-) OECD TG 201
CAS: 123-	92-2 acétate a	l'isoamyle
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Rabbit)
CAS: 104-	55-2 Cinnam	aldéhyde
Oral	LD50	2.220 mg/kg (Rat)
CAS: 598	9-27-5 (R)-p-n	nentha-1,8-diène
Oral	LD50	4.400 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
		>2.000 mg/kg (Rabbit)
	EC50	34,1 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
CAS: 5392	2-40-5 Citral	
Oral	LD50	4.960 mg/kg (Rat)

(suite page 7)

Page: 7/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Version : 6 (remplace la version 5) Révision : 18.07.2023

Nom du produit: HONEST JOHN

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
CAS: 106232-83-1 Alcools, ramifiés et linéaires en C12-15, éthoxylés		
LC50 / 96 h	>10 mg/ltr (-)	
	Carassius Auratus	
EC 50 / 48 h	>10 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	
COD	1.800 (-)	
CAS: 7173-51-5 d	chlorure de didécyldiméthylammonium	
LC50 / 96 h	0,5 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout)) OECD guidence 203	
	0,19 mg/ltr (Pimephales promelas)	
EC 50 / 48 h	0,062 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) Method: US-EPA-FIFRA	
OECD test 301 A	90 (biodegradation in % after 28 days) Method: OECD 301 A	
OECD test 301 B	72 (biodegradation in % after 28 days) Guideline:OECD 301 B	
OECD test 302 B	87-94 (biodegradation in % after 28 days) Test method: OECD 302 B	
CAS: 123-92-2 ac	cétate d'isoamyle	
LC50 / 96 h	22-46 mg/ltr (Brachydanio rerio)	
EC 50 / 48 h	42 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	
BOD	20-60 (biodegradation in % after 28 days)	
CAS: 5989-27-5 (	R)-p-mentha-1,8-diène	
LC50 / 96 h	0,72 mg/ltr (fish)	
EC 50 / 72 H	0,688 /mg/L (Selenastrum capricornutum (Algae))	
OECD test 301 D	>92 (biodegradation in % after 28 days)	
CAS: 5392-40-5	Citral	
EC 50 / 48 h	7 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	
COD	2.530 (mg O2 / g product)	
COD	2.530 (mg O2 / g product)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 8)

#### Page: 8/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 18.07.2023

Nom du produit: HONEST JOHN

(suite de la page 7)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -
- · Catalogue européen des déchets

HP14 Écotoxique

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- · Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UÉ) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

*Dir.* 06/08 *ADR* – *RID* - *IMDG* - *IATA*;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 9)

Page: 9/10

(suite de la page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.07.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 18.07.2023

Nom du produit: HONEST JOHN

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS0

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Alcohols, C9-16, ethoxylated

isoeugénol

Alcools, ramifiés et linéaires en C12-15, éthoxylés

chlorure de didécyldiméthylammonium

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Réglement (CE) N° 649/2012

CAS: 7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium

Annex I Part 1

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %	
NK	2,4	

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

Page: 10/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 18.07.2023

Nom du produit: HONEST JOHN

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

(suite de la page 9) · Phrases importantes H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. · Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 Méthode de calcul · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice · Numéro de la version précédente: 5 · Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative WELL: The highest acceptable concentration IOELV: Indicative occupational exposure limit values Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1